



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

14 - CALVADOS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	23
• présents	16
• votants	21
• absents	1
• exclus	0

De la commune La Rivière-Saint-Sauveur

Séance du 05 juin 2025 à 18 heures 30

**Date de convocation :**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :****Objet**

M. DEPIROU Didier

Étaient présents :

Étaient présents : M. DEPIROU, Maire ; Mme PETIT, M. GIMER, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, adjoints ; M. MARCHIS, M. POTEL, Mme AUDOU, M. AUDOU, M. YON, Mme BESLON, M. GROD, M. CAMBRUNE, M. CAUBRIÈRE, M. LEBAS, conseillers municipaux.

Excusés : Mme BARBEY a donné pouvoir à M. CAUBRIÈRE, Mme LEMAIRE a donné pouvoir à M. DEPIROU, Mme DOMIN a donné pouvoir à Mme PEYROCHE, Mme MOUETTE a donné pouvoir à Mme BESLON, M. KASSAC a donné pouvoir à M. CAMBRUNE

Absents : M. HEMERY

Secrétaire de séance :

Mme PEYROCHE Jessica

**2025-20 : Vote des subventions aux associations**

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

Il est proposé de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions attribuées aux associations œuvrant dans l'intérêt de la commune, selon le tableau proposé par la commission animation.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les crédits inscrits au budget primitif 2025

**VU** les demandes de subventions sollicitées par les associations,

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 014-211405360-20250605-202520-DE

Berger  
Levrault

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE À L'UNANIMITE**

\* **D'APPROUVER** pour l'année 2025 l'octroi des subventions aux associations suivantes :

- Association de parents d'élèves : 1000€ de subvention exceptionnelle
- Association MAPAYELLE : 1000€

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Lisieux le .

Publié ou notifié le .

Fait La Rivière-Saint-Sauveur, le 12 juin 2025

Le Maire



**Didier DEPIROU**

Maire de La Rivière-Saint-Sauveur